

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPALE DE BUOUX DU JEUDI 23 AVRIL 2009

## DELIBERATION N° 09 - 18

*Nombre de conseillers en exercice : 11*  
*Nombre de conseillers présents : 8*  
*Nombre de votants : 10 ( 2 procurations )*

*Date de convocation : 16.04.2009*

L'an deux mil neuf, le jeudi 23 avril à 18 heures, le Conseil Municipal de BUOUX, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean – Alain CAYLA, Maire.

Présents : M.M. Cayla, Morard, Roux, Boyer, Chabaud Claude, Ducloux, Leporati, Chabaud Marc.

Absent : M. Planchon, Chazine, Barthélémy

A été élu secrétaire : M. Chabaud Claude

### **OBJET :**

#### **TRAVAUX DE VOIRIE ET D'ENROCHEMENT DE LA LOUBE**

**Monsieur le Maire** rappelle au Conseil Municipal que suite aux pluies torrentielles du 14 décembre dernier, des travaux de voirie et d'enrochement de La Loube au niveau de La Tuilière sont nécessaires. Des consultations ont été lancées, ainsi que cela a été évoqué lors des Conseils Municipaux des 29 janvier, 26 février et 26 mars, afin de choisir les entreprises à qui ces travaux seront attribués. Ont ainsi été reçus en Mairie les devis des entreprises Alissio, Midi Travaux, Pinguet et Axima

Après étude des offres, au vu des estimations établies par la DDEA, Monsieur le Maire propose de retenir les entreprises :

- *Midi Travaux* pour :
  - la réfection des 3 chemins ruraux ( CR1, CR2, CR3 ) et du chemin communal ( VC5 ) : devis de 6 855 € HT
  - la réfection du chemin du Château : 11 565 € HT
  - la canalisation des eaux d'écoulement sur la D 113 au niveau de Respessat : devis de 3 210 € HT
- *Pinguet* pour :
  - l'enrochement de La Loube au niveau de La Tuilière : devis de 11 550 € HT

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- décide de retenir les entreprises précitées
- charge Monsieur le Maire de demander des subventions
- lui donne pouvoir pour signer tous documents nécessaires

**Ainsi fait les jour, mois et an susdits.  
Ont signé les membres présents.**

**Pour copie conforme,  
Le Maire, Jean – Alain CAYLA,**

*Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le :*  
*Publication du : 28.04.2009*